

## CHARTRE D'ENGAGEMENT

*Dynamique pour une Transition Agroécologique au Sénégal*

### A l'origine de la DyTAES

Au Sénégal, l'agriculture est confrontée au triple défi de la croissance démographique, du changement climatique et de la dégradation des ressources productives (eau, sols, végétations).

Dans ce contexte, le modèle actuel d'intensification agricole n'apportera pas de réponses durables. Les systèmes de production conventionnels paraissent performants à court terme, mais ils sont en réalité bâtis sur des fondements très fragiles : des sols pauvres et dégradés, une dépendance élevée aux intrants exogènes, une faible résilience face aux aléas climatiques et aux bio-agresseurs et une instabilité des rendements. Il est donc nécessaire de changer de paradigme pour repenser en profondeur nos manières de produire et de consommer des aliments de meilleure qualité.

L'agroécologie est reconnue au niveau international comme un levier puissant pour rendre l'agriculture plus durable et plus résiliente face au changement climatique. En Afrique subsaharienne, de **nombreuses études ont montré que l'agroécologie peut contribuer à l'emploi, à la sécurité alimentaire et à la restauration des ressources naturelles et des services écosystémiques.**

Au Sénégal, depuis plusieurs décennies, des organisations de la société civile, des institutions de recherche, certaines communes et l'Etat portent diverses initiatives pour développer l'agroécologie. Plus récemment, l'Etat sénégalais a placé la transition agroécologique (TAE) parmi les cinq initiatives majeures du **Plan d'Action Prioritaire de la deuxième phase du Plan Sénégal Emergent (2019-2023).**

En mai 2019, faisant suite à cette déclaration, les différentes organisations et plateformes engagées dans l'agroécologie au Sénégal ont décidé de se réunir au sein d'une seule alliance, **la DyTAES**, dans le but de mener une action de dialogue politique avec le Gouvernement.

### La DyTAES, c'est qui ?

La « **Dynamique pour une Transition Agroécologique au Sénégal** » (DyTAES) est un réseau sans reconnaissance légale, mais structuré, qui regroupe

des organisation faitières de producteurs, de consommateurs, des ONG et des institutions de recherches sénégalaises et internationales, des réseaux d'organisations de la société civile sénégalaise et ouest africaine, un réseau d'élus locaux engagés dans la transition agroécologique.

Les membres fondateurs sont : **Enda Pronat, TaFAé, FENAB, CNCR, AgriSud International, Gret, AFSA, REVES, ANSTS, ACF, CICODEV, Action Aid, IED Afrique, IPAR, CIRAD.**

Ce groupe a été, par la suite, rejoint par d'autres acteurs qui ont mis en commun leurs connaissances et compétences pour co-construire un document de contribution politique pour une transition agroécologique au Sénégal à partir de consultations menées auprès d'un millier de personnes (producteurs/trices, éleveurs, services techniques, ONG, etc.) dans les 6 zones éco-géographiques du pays. La DyTAES est aussi membre de **l'Alliance pour l'Agroécologie en Afrique de l'Ouest (3AO).**

## Notre vision

À l'horizon 2063, le Sénégal atteint la sécurité et la souveraineté alimentaire par l'agroécologie.

## Notre compréhension de l'agroécologie

Il n'existe pas une définition unique de l'agroécologie, mais les membres de la DyTAES s'accordent sur les principes suivants :

- L'agroécologie n'est pas un retour vers l'agriculture traditionnelle : elle s'inspire des connaissances et des pratiques endogènes tout en mobilisant les apports des sciences pour répondre de manière durable aux enjeux actuels et futurs.
- L'agroécologie propose des systèmes de production alternatifs qui s'inspirent du fonctionnement des écosystèmes pour préserver la biodiversité et optimiser les relations entre agriculture, élevage, foresterie, pêche, environnement, systèmes alimentaires et sociétés.
- 10 éléments définissent les caractéristiques importantes des systèmes et des approches agroécologiques **FAO (2018a)** : *la diversification des systèmes de production, la co-construction des connaissances, les synergies eau-sol-arbres-animaux-plantes, l'utilisation efficiente des ressources, le recyclage de la biomasse et de l'eau, la résilience des systèmes de production, les valeurs humaines et sociales, les cultures et traditions alimentaires, la gouvernance responsable et enfin l'économie circulaire et la solidarité.*
- L'agroécologie constitue une voie crédible pour relever durablement les défis alimentaires, environnementaux et économiques de notre pays.

## Notre mission à l'horizon 2035

**Promouvoir la transition agroécologique au Sénégal par le plaidoyer, la sensibilisation, le partage d'expérience et l'accompagnement des territoires en transition.**

Cette mission contribue à l'atteinte des Objectifs du Développement Durable de l'agenda transformateur 2030.

## Les principes qui nous unissent

1. Complémentarité des membres ;
2. Respect de l'autonomie d'action et la libre expression des membres ;
3. Horizontalité des relations entre membres ;
4. La DyTAES ne se substitue pas à ses membres.

## Notre mode d'action

- Accompagner les décideurs du Sénégal (l'Etat, collectivités territoriales, parlementaires, etc.) et les acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques pour la réussite de la transition agroécologique ;
- Accompagner l'émergence de projets de transition agroécologique à l'échelle des territoires par le portage d'actions locales (*animation de concertations multi-acteurs intersectorielles, co-conception de plans de transition, accompagnement des expérimentations, suivi et co-évaluation*);
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs pour améliorer la prise de conscience au Sénégal et dans la sous-région sur la nécessaire transition agroécologique ;
- Partager nos expériences, établir et développer des alliances stratégiques dans le cadre de réseaux nationaux, sous-régionaux et internationaux ;
- Contribuer à éclairer les décisions des politiques et participer à des cadres de dialogue au niveau sous-régional et international en vue de rendre les cadres réglementaires plus favorables à la TAE.

## Le rôle des différentes instances de la DyTAES

- **Une Assemblée Générale (AG)** composée de tous les membres de la DyTAES qui ont adhéré à cette Charte d'engagement et dont l'adhésion a été validée par le comité de pilotage. Elle se réunit de manière ordinaire une fois par an et de manière extraordinaire au besoin, pour décliner les grandes orientations de la DyTAES, revoir sa mission, ses objectifs, etc. ;
- **Un Comité de Pilotage (CP)** représentant la diversité des acteurs. Les responsables mandatés par ces organisations ou leurs suppléants sont mobilisés pour les prises de décision et la validation des plans d'actions ;
- **Un Comité Technique (CT)** qui met en œuvre les plans d'action au niveau national et dans les localités ;
- **Un Secrétariat** assuré par une organisation chargée d'animer la vie de la DyTAES et de coordonner les réunions des différentes instances, d'archiver les courriers, les PV et autres documents concernant la DyTAES, de signer les documents officiels au nom du groupe et de rendre compte au groupe de toute information concernant la DyTAES.

## Quelles organisations peuvent adhérer à la DyTAES ?

Peut être membre de la DyTAES, toute organisation de la liste suivante qui adhère et contribue à la mise en œuvre des valeurs suivantes :

- **La reconnaissance et le soutien aux exploitations familiales**, en particulier à travers l'amélioration, la sécurisation et leur accès aux moyens de production, en particulier à la terre, à l'eau, aux semences, aux ressources pastorales et halieutiques, au matériel agricole et aux investissements structurants ;
- **La promotion de la souveraineté alimentaire** via la participation des peuples aux processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques, le développement de chaînes de valeur/filières locales dans tout ou partie de ses différents maillons, notamment celui d'une transformation locale créatrice d'emplois, en particulier pour les jeunes et les femmes, et la promotion du consommateur local ;
- **La transition vers un modèle de production agroécologique rentable, plus sain et durable**, qui prend en compte la protection, la restauration et la gestion durable de nos ressources naturelles (sols, eau, végétation, agrobiodiversité locale, ressources pastorales et halieutiques), la promotion de pratiques d'adaptation/atténuation vis à vis des changements climatiques, la réduction de la dépendance aux pesticides et engrais minéraux et la reconstruction des synergies entre secteurs agro-sylvo-pastoraux et halieutiques.

Ces organisations peuvent être :

- Organisation sénégalaise formalisée de producteurs/trices, transformateurs/trices ou de consommateurs/trices,
- Réseau national ou international de la société civile,
- ONG ou association sénégalaise ou internationale représentée au Sénégal et autorisée à y travailler,
- Institution de recherche et/ou de formation sénégalaise ou internationale qui ont des représentants au Sénégal et autorisées à y exercer,
- Collectivité territoriale sénégalaise (communes et départements),
- Association de Parlementaires sénégalais.

Les personnes ressources, entreprises privées sénégalaises ou internationales basées au Sénégal, les associations de Parlementaires sénégalais et les Partenaires Techniques et Financiers peuvent être des « **membres associés** », c'est à dire qu'ils pourront participer aux assemblées à titre d'observateurs/conseillers, sans droit de prendre part aux prises de décision.

## Comment devenir membre ?

Les organisations souhaitant rejoindre la DyTAES, sont invitées à contacter le **Secrétariat de la DyTAES** en adressant une lettre d'intention qui décrit brièvement leur structure, leur intérêt à adhérer et leur contribution potentielle à la DyTAES. La demande d'adhésion sera étudiée par le comité de pilotage dans un délai maximal de 3 mois. La validation provisoire de l'adhésion sera étudiée par l'Assemblée Générale suivante pour donner une réponse définitive.

## Ainsi en adhérant à la DyTAES, mon organisation s'engage à :

La DyTAES vise à renforcer les synergies entre différentes organisations pour accentuer la force du plaidoyer et l'impact des initiatives, et ainsi maximiser la mise en œuvre d'une transition agroécologique au Sénégal. **C'est pourquoi, l'adhésion à DyTAES implique d'agir au travers d'actions collaboratives concrètes.** En ce sens, les membres de DyTAES sont dits 'actifs' et participent à la concrétisation des actions des **feuilles de route qui seront élaborées.**

Ainsi, en adhérant à la DyTAES, **l'organisation s'engage à :**

- Œuvrer pour la promotion de l'agroécologie,
- Respecter les valeurs de la DyTAES,
- Participer aux réunions auxquelles l'organisation est invitée par le secrétariat,
- Contribuer techniquement et/ou financièrement à la mise en œuvre du plan d'action de la DyTAES,
- Porter le discours politique de la DyTAES aux niveaux national, sous-régional et international,
- Contribuer au rapport de la DyTAES en fournissant les informations sur les activités réalisées,
- Diffuser les productions de la DyTAES.

## Adhésion aux principes de la Charte

Je soussigné(e).....

**Engage mon organisation :** .....

**à respecter les principes de la charte d'engagement de la DyTAES.**

Fait à .....,

le.....

Signature et cachet :